SAISON 2020

LES DÉBRIS ENTRENT EN SCÈNE!

écocentres
MRC de La Rivière-du-Nord

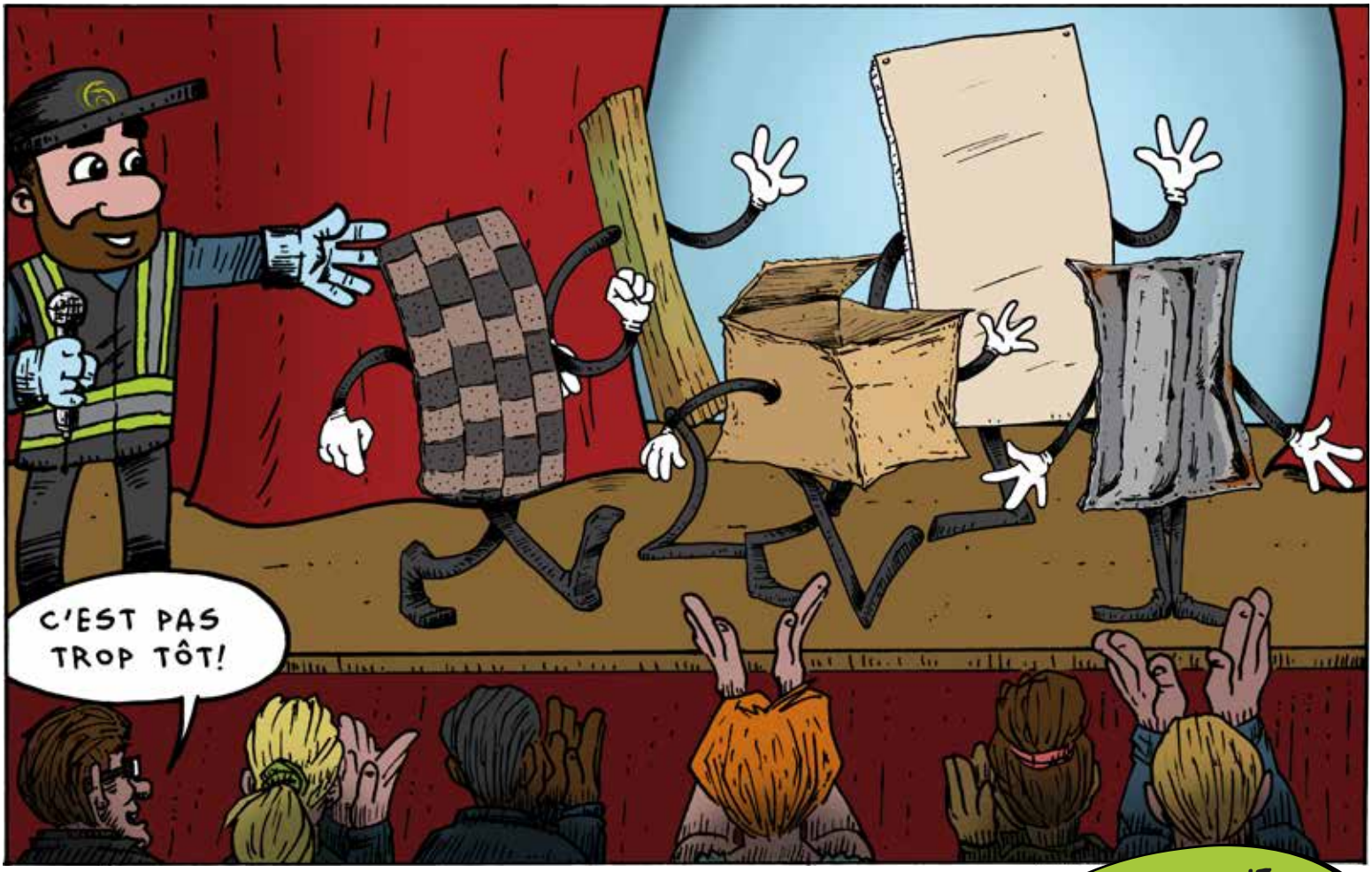

©DAVID THERRIEN 2020 – DAVESTUDIO

NOUVEAU SERVICE DE DÉBRIS DE CRD À L'ÉCOCENTRE DE SAINT-JÉRÔME

Le voilà enfin arrivé à l'écocentre de Saint-Jérôme, le nouveau service de débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD)! En plus de faire le bonheur des citoyens de Saint-Jérôme, il fera également celui des citoyens de Prévost, de Saint-Hippolyte et de Sainte-Sophie qui pourront s'en prévaloir.

TRI DES DÉBRIS DE CRD – LES BONS TUYAUX DE JEAN RÉCUP

DESSINS: DAVID THERRIEN

©DAVID THERRIEN 2020 – DAVESTUDIO

DÉPÔT DE VOS DÉBRIS

- Triez vos matières à la maison, en les regroupant par catégories.
- Présentez à l'accueil une preuve de résidence (permis de conduire, compte de taxes municipales, facture d'Hydro-Québec).
- Déposez vous-même les différentes matières dans les conteneurs appropriés et identifiés.

DÉBRIS ACCEPTÉS
(CHACUN LEUR CONTENEUR)

- Agrégats
- Bardeaux
- Bois
- Carton
- Gypse
- Métal
- Débris de CRD mixtes

BON À SAVOIR

La plupart de vos débris seront recyclés ou valorisés par des entreprises spécialisées. Seuls les débris qui ne peuvent être recyclés ou valorisés, tels que le plastique non recyclable, iront à l'enfouissement.

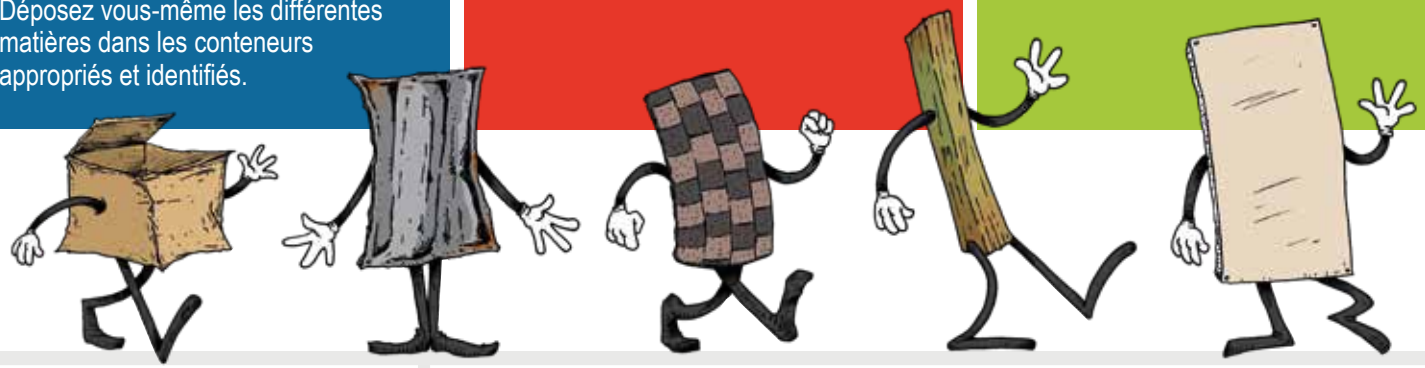

VOLUME ANNUEL PERMIS

Volume de 2 mètres cubes par adresse municipale, pouvant être réparti en plusieurs visites (minimum de 0,5 mètre cube par visite).

À PARTIR DE LA FIN MAI

Un tarif minimal de 20 $ sera exigé par visite. Ceci afin de réduire les déplacements et les émissions de GES.

TARIFS AU-DELÀ DU VOLUME PERMIS

Coffre arrière d'une voiture	Boîte d'une camionnette	Remorque domestique (4 pi x 8 pi maximum)	Coffre arrière d'une voiture ET remorque domestique (4 pi x 8 pi maximum)	Boîte d'une camionnette ET remorque domestique (4 pi x 8 pi maximum)
20 $	40 $	40 $	60 $	80 $

Important : Les dépôts excédant deux mètres cubes, lors d'une même visite, seront refusés.

LES ÉCOCENTRES : VOS ALLIÉS ÉCORESPONSABLES

BONJOUR À VOUS,
JE SUIS JEAN RÉCUP. J'INCARNE LE PERSONNEL QUI VOUS ACCUEILLE SUR PLACE. EN QUOI LES ÉCOCENTRES SONT-ILS VOS ALLIÉS ÉCORESPONSABLES? EN VEILLANT D'ABORD AU RÉEMPLOI, SAUF DURANT LA COVID-19, PUIS AU RECYCLAGE ET À LA VALORISATION DES MATIÈRES QUE VOUS DÉPOSEZ, LES ÉCOCENTRES RÉDUISENT AU MAXIMUM L'ENFOUISSEMENT.

POUR CE QUI EST DU RECYCLAGE ET DE LA VALORISATION, C'EST RASSURANT DE SAVOIR QUE LES ÉCOCENTRES FONT APPEL À DES ENTREPRISES SPÉCIALISÉES D'ICI, AU QUÉBEC.

FINALEMENT, NOS VALEURS D'AUTHENTICITÉ, DE RESPECT, D'ENTRAIDE ET DE CRÉATIVITÉ SE REFLÈTENT DANS NOTRE ATTENTION À VOTRE ÉGARD, DANS LA CONFIANCE QUE VOUS NOUS TÉMOIGNEZ ET DANS NOS PRATIQUES ÉCOLOGIQUES DE GESTION. À BIENTÔT!

JEAN RÉCUP

©DAVID THERRIEN 2020 – DAVESTUDIO

FONCTIONNEMENT DES ÉCOCENTRES EN SITUATION DE COVID-19

EN CETTE PÉRIODE DE PANDÉMIE, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC RECONNAÎT LES ÉCOCENTRES COMME UN SERVICE ESSENTIEL À LA POPULATION.

Pour le moment, deux écocentres sur quatre vous accueillent en cette saison 2020 : le 3 mai, pour l'écocentre de Saint-Jérôme, et le 13 mai pour l'écocentre de Prévost. Tous les citoyens de Prévost, de Saint-Hippolyte, de Saint-Jérôme et de Sainte-Sophie y sont les bienvenus. Toutefois, **aucune vente d'objets ne se fait sur place**, le personnel n'étant pas autorisé à manipuler les matières reçues. **Seuls les dépôts sont permis**, en respectant les consignes d'hygiène et de distanciation sociale de santé publique. Des mesures sanitaires sont instaurées pour les visiteurs et le personnel.

APERÇU DES CONSIGNES POUR LE DÉPÔT

- Montrer une preuve de résidence à travers la vitre fermée de votre voiture.
- Respecter la limite d'une seule voiture par secteur de dépôt. Prévoir des délais d'attente plus longs qu'à la normale (nombre restreint de personnes sur le site).
- Parcourir le circuit en auto et éteindre le moteur lors d'un dépôt.
- Déposer les matières aux endroits appropriés, sous la supervision du préposé.
- Être en mesure de disposer des objets lourds de façon autonome.
- Ne pas présenter de symptômes de rhume ou de grippe.

BON À SAVOIR

Dépôt des matières destinées au réemploi : conservez à la maison si possible, et ce, jusqu'à la levée des mesures sanitaires, les matières réutilisables telles que les objets divers (vêtements, petits appareils électriques, articles de cuisine et de jardin…) et les composants du bâtiment (bains, douches, armoires, portes, fenêtres, tuiles de céramique…).

Vous pouvez toujours déposer à l'écocentre ces matières habituellement destinées au réemploi, toutefois elles aboutiront, soit au recyclage, à la valorisation énergétique ou à l'enfouissement d'après les composants de leurs matériaux.

MATIÈRES ACCEPTÉES :
consultez notre site web à ecocentresrdn.org

SAISON 2020 DES ÉCOCENTRES

SAINT-JÉRÔME
301, rue Lajeunesse Ouest - Ouvert sept jours sur sept, de 9 h à 16 h 30, du 3 mai au 14 novembre (selon les conditions météorologiques)
FERMÉ POUR JOURS FÉRIÉS 18 mai, 24 juin, 1er juillet, 7 septembre, 12 octobre

PRÉVOST
1144, rue Doucet - Ouvert du mercredi au samedi, de 9 h à 16 h 30, du 13 mai au 7 novembre
FERMÉ POUR JOURS FÉRIÉS 20 mai, 24 juin, 1er juillet, 9 septembre, 14 octobre

SAINT-HIPPOLYTE et SAINTE-SOPHIE
Dates d'ouverture à déterminer.

écocentres
MRC de La Rivière-du-Nord

450 569-0451
ecocentresrdn.org
facebook.com/ecocentresrdn

Ville de SAINT-JÉRÔME · Ville de PRÉVOST dans les Laurentides Naturellement · SAINT-HIPPOLYTE BELLE NATURELLE · Sainte-Sophie · MRC de La Rivière-du-Nord